

**Le lundi deux février deux mille quinze à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame CHARRIER Joëlle, Maire.**

Convocation : 23/01/2015

Affichage convocation : 24/01/2015

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Présents – 12 : CHARRIER Joëlle, Maire ; TOURAULT Jean-Yves, 1<sup>er</sup> adjoint ; LANCELOT Patrick, 2<sup>ème</sup> adjoint ; BELLEUVRE Jean-Claude, 3<sup>ème</sup> adjoint ; CHAUVET Virginie, FICHE Stéphanie, LUCIEN Delphine, MIERMONT Eric, MONTRIEUX Gilles, RABOUAN Sylvie, RENOU Serge, VILATTE Sandrine.

Nombre d'absents – 0

Nombre excusés – 3 : GEOFFRAY Stéphanie, CAILLEAU Virginie donne pouvoir à Joëlle CHARRIER, GODET Philippe donne pouvoir à Jean-Claude BELLEUVRE

Secrétaire de séance : BELLEUVRE Jean-Claude

#### **Ordre du Jour :**

I. Compétences intercommunales	1
II. Fonds de concours SIEMML	2
III. Assainissement : autorisation d'intervention pour branchement tout à l'égout sur le domaine public	2
IV. Débat d'orientation budgétaire	2
V. Subventions aux associations	3
VI. Blason de la commune des Rairies	3
VII. Questions Diverses	3

*Le conseil municipal approuve le compte-rendu du 15 décembre 2014.*

#### **I. Compétences intercommunales**

Mme le Maire expose la volonté de la communauté de communes à rajouter 2 nouvelles compétences dans le volet des compétences facultatives. Propose les nouvelles compétences aux conseillers municipaux :

##### **a) Transfert de la compétence L.1425-1 à leur EPCI**

*Le conseil municipal,*

*Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1425-1, L.5211-17 et L.5214-27,*

*Vu la délibération 141218-129 du conseil communautaire de la communauté de communes en date du 18 décembre 2014 ;*

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- ➔ Approuve la modification de l'article 2 des statuts de la communauté de communes en ce qu'elle confie à la communauté de communes la compétence facultative « établissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques prévue au I de l'article L.1425-1 du code général des collectivités territoriales » ;*
- ➔ Approuve l'adhésion de la communauté de communes au syndicat mixte qui sera créé en Maine-et-Loire pour l'exercice de cette compétence ;*
- ➔ Charge le Maire de transmettre cette délibération au représentant de l'Etat et à la Présidente de la communauté de communes Les Portes de l'Anjou.*

##### **b) Avis sur la nouvelle compétence Point Local d'Accueil et d'Information des Associations (P.L.A.I.A) de la Communauté de Communes Les Portes de l'Anjou**

*Le Conseil Municipal,*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-17,*

*Vu la délibération n°141218-127 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Les Portes de l'Anjou validant l'adoption d'une nouvelle compétence, à l'article 2 des statuts de la Communauté de Communes :*

*Dans le volet des compétences facultatives, intitulée : « Action sociale d'intérêt communautaire » et créant ainsi, un point « En faveur des associations : Soutien et accompagnement à la vie associative locale »,*

*Après en avoir délibéré à l'unanimité,*

- ➔ *Approuve l'adoption de la nouvelle compétence de la Communauté de Communes Les Portes de l'Anjou.*
- ➔ *Charge le Maire de transmettre cette délibération au représentant de l'Etat et à la Présidente de la communauté de communes Les Portes de l'Anjou.*

## **II. Fonds de concours SIEML**

---

Mme Le Maire demande à l'assemblée de délibéré pour le versement de fonds de concours au SIEML pour les opérations de rénovation de l'éclairage public.

*Le conseil municipal,*

*Vu l'article L5212-26 du CGCT,*

*Vu la délibération du Comité Syndical du SIEML en date du 12 octobre 2011 décidant les conditions de mise en place d'un fonds de concours,*

*Après en avoir délibéré,*

- ➔ *Décide de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour l'opération et les conditions suivantes :*
  - *Dépannage du réseau de l'éclairage public, d'horloges, d'armoires*
  - *D'un montant de la dépense de 13 591.40 € TTC*
  - *Taux du fonds de concours de 75 %*
  - *D'un montant de fonds de concours à verser au SIEML de 10 193.55 € TTC*
  - *Dit que ce montant sera inscrit au BP 2015*

## **III. Assainissement : autorisation d'intervention pour branchement tout à l'égout sur le domaine public**

---

*Le conseil municipal,*

*Vu la délibération du 15 décembre 2008 concernant l'autorisation aux prestataires en charge de travaux neufs de branchement au réseau de tout à l'égout pour le compte de particulier,*

*Vu la proposition de Mme Le Maire pour rajouter un prestataire supplémentaire*

*Considérant que les entreprises :*

- *Jugé Camille d'Etriché*
- *Briand TP de Tiercé*
- *David TP de la Flèche*

*sont déjà autorisés à intervenir sur la voie publique,*

*Après en avoir délibéré,*

- ➔ *Autorise Véolia à intervenir pour le même objet.*

## **IV. Débat d'orientation budgétaire**

---

Mme le Maire propose à l'assemblée les projets de 2015 à inscrire au prochain budget :

- *Projet d'une nouvelle station d'épuration près du Loir*
- *Séparatif des réseaux d'assainissement rue Traversière*
- *Agrandissement Mairie*
- *Travaux RD 138*

Le conseil municipal accepte ces grandes lignes et charge la commission finance à travailler sur le BP 2015.

## V. Subventions aux associations

---

La commission vie associative propose au conseil municipal les subventions ci-dessous à accorder et inscrire au prochain budget aux associations des Rairies :

Association	Proposition 2015
A.D.M.R	600,00 €
A.S.R	1 300,00 €
A.P.E	0,00 €
Club de l'Age d'Or	240,00 €
Comice Agricole	200,00 €
Comité d'Animation	300,00 €
Donneurs de Sang	100,00 €
Les Amis du Croc	500,00 €
Les Enfants de la Terre	300,00 €
OH-RE-RIE	400,00 €
A.S.A (Aide sociale animale)	50,00 €
Les Rairies Festif	200,00 €
<b>Total</b>	<b>4 190,00 €</b>

Le conseil municipal,

Vu la proposition de la commission vie associative,

Après en avoir délibéré,

→ Accepte de subventionner les associations citées dans le tableau ci-dessous et selon les montants indiqués

→ Dit que ce montant de 4190.00 € sera à inscrire au BP 2015 à l'art. 6574

Le conseil propose d'acheter une banderole pour annoncer les animations des Rairies. Celle-ci sera mise à disposition des associations.

## VI. Blason de la commune des Rairies

---

L'assemblée observe les modifications apportées au blason qu'ont réalisé les élèves de l'école Les Hirondelles.

Le conseil municipal souhaite que le blason ainsi modifié fasse office de dépôt officiel auprès de la Préfecture.

## VII. Questions Diverses

---

### a) Chemin piétonnier entre la rue du Stade et la rue du Croc

Le conseil municipal n'accepte par la vente de ce chemin piétonnier mais dit qu'il sera installé un panneau indiquant l'interdiction du passage sauf pour les riverains.

Pour information, le prochain conseil est prévu le 09 mars 2015.

Sans autre question, la séance est levée à 21h30

**Le lundi deux février deux mille quinze à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame CHARRIER Joëlle, Maire.**

Convocation : 23/01/2015

Affichage convocation : 24/01/2015

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Présents – 12 : CHARRIER Joëlle, Maire ; TOURAULT Jean-Yves, 1<sup>er</sup> adjoint ; LANCELOT Patrick, 2<sup>ème</sup> adjoint ; BELLEUVRE Jean-Claude, 3<sup>ème</sup> adjoint ; CHAUVET Virginie, FICHE Stéphanie, LUCIEN Delphine, MIERMONT Eric, MONTRIEUX Gilles, RABOUAN Sylvie, RENOU Serge, VILATTE Sandrine.

Nombre d'absents – 0

Nombre excusés – 3 : GEOFFRAY Stéphanie, CAILLEAU Virginie donne pouvoir à Joëlle CHARRIER, GODET Philippe donne pouvoir à Jean-Claude BELLEUVRE

Secrétaire de séance : BELLEUVRE Jean-Claude

**Ordre du Jour :**

I. Compétences intercommunales	1
II. Fonds de concours SIEML	2
III. Assainissement : autorisation d'intervention pour branchement tout à l'égout sur le domaine public	2
IV. Débat d'orientation budgétaire	2
V. Subventions aux associations	3
VI. Blason de la commune des Rairies	3
VII. Questions Diverses	3

*Le conseil municipal approuve le compte-rendu du 15 décembre 2014.*

**I. Compétences intercommunales**

Mme le Maire expose la volonté de la communauté de communes à rajouter 2 nouvelles compétences dans le volet des compétences facultatives. Propose les nouvelles compétences aux conseillers municipaux :

**a) Transfert de la compétence L.1425-1 à leur EPCI**

*Le conseil municipal,*

*Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1425-1, L.5211-17 et L.5214-27,*

*Vu la délibération 141218-129 du conseil communautaire de la communauté de communes en date du 18 décembre 2014 ;*

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- ➔ *Approuve la modification de l'article 2 des statuts de la communauté de communes en ce qu'elle confie à la communauté de communes la compétence facultative « établissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques prévue au I de l'article L.1425-1 du code général des collectivités territoriales » ;*
- ➔ *Approuve l'adhésion de la communauté de communes au syndicat mixte qui sera créé en Maine-et-Loire pour l'exercice de cette compétence ;*
- ➔ *Charge le Maire de transmettre cette délibération au représentant de l'Etat et à la Présidente de la communauté de communes Les Portes de l'Anjou.*

**b) Avis sur la nouvelle compétence Point Local d'Accueil et d'Information des Associations (P.L.A.I.A) de la Communauté de Communes Les Portes de l'Anjou**

*Le Conseil Municipal,*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-17,*

*Vu la délibération n°141218-127 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Les Portes de l'Anjou validant l'adoption d'une nouvelle compétence, à l'article 2 des statuts de la Communauté de Communes :*

*Dans le volet des compétences facultatives, intitulée : « Action sociale d'intérêt communautaire » et créant ainsi, un point « En faveur des associations : Soutien et accompagnement à la vie associative locale »,*

*Après en avoir délibéré à l'unanimité,*

- ➔ *Approuve l'adoption de la nouvelle compétence de la Communauté de Communes Les Portes de l'Anjou.*
- ➔ *Charge le Maire de transmettre cette délibération au représentant de l'Etat et à la Présidente de la communauté de communes Les Portes de l'Anjou.*

## **II. Fonds de concours SIEML**

---

Mme Le Maire demande à l'assemblée de délibéré pour le versement de fonds de concours au SIEML pour les opérations de rénovation de l'éclairage public.

*Le conseil municipal,*

*Vu l'article L5212-26 du CGCT,*

*Vu la délibération du Comité Syndical du SIEML en date du 12 octobre 2011 décidant les conditions de mise en place d'un fonds de concours,*

*Après en avoir délibéré,*

- ➔ *Décide de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour l'opération et les conditions suivantes :*
  - *Dépannage du réseau de l'éclairage public, d'horloges, d'armoires*
  - *D'un montant de la dépense de 13 591.40 € TTC*
  - *Taux du fonds de concours de 75 %*
  - *D'un montant de fonds de concours à verser au SIEML de 10 193.55 € TTC*
  - *Dit que ce montant sera inscrit au BP 2015*

## **III. Assainissement : autorisation d'intervention pour branchement tout à l'égout sur le domaine public**

---

*Le conseil municipal,*

*Vu la délibération du 15 décembre 2008 concernant l'autorisation aux prestataires en charge de travaux neufs de branchement au réseau de tout à l'égout pour le compte de particulier,*

*Vu la proposition de Mme Le Maire pour rajouter un prestataire supplémentaire*

*Considérant que les entreprises :*

- *Jugé Camille d'Etriché*
- *Briand TP de Tiercé*
- *David TP de la Flèche*

*sont déjà autorisés à intervenir sur la voie publique,*

*Après en avoir délibéré,*

- ➔ *Autorise Véolia à intervenir pour le même objet.*

## **IV. Débat d'orientation budgétaire**

---

Mme le Maire propose à l'assemblée les projets de 2015 à inscrire au prochain budget :

- *Projet d'une nouvelle station d'épuration près du Loir*
- *Séparatif des réseaux d'assainissement rue Traversière*
- *Agrandissement Mairie*
- *Travaux RD 138*

Le conseil municipal accepte ces grandes lignes et charge la commission finance à travailler sur le BP 2015.

## V. Subventions aux associations

---

La commission vie associative propose au conseil municipal les subventions ci-dessous à accorder et inscrire au prochain budget aux associations des Rairies :

Association	Proposition 2015
A.D.M.R	600,00 €
A.S.R	1 300,00 €
A.P.E	0,00 €
Club de l'Age d'Or	240,00 €
Comice Agricole	200,00 €
Comité d'Animation	300,00 €
Donneurs de Sang	100,00 €
Les Amis du Croc	500,00 €
Les Enfants de la Terre	300,00 €
OH-RE-RIE	400,00 €
A.S.A (Aide sociale animale)	50,00 €
Les Rairies Festif	200,00 €
<b>Total</b>	<b>4 190,00 €</b>

Le conseil municipal,

Vu la proposition de la commission vie associative,

Après en avoir délibéré,

→ Accepte de subventionner les associations citées dans le tableau ci-dessous et selon les montants indiqués

→ Dit que ce montant de 4190.00 € sera à inscrire au BP 2015 à l'art. 6574

Le conseil propose d'acheter une banderole pour annoncer les animations des Rairies. Celle-ci sera mise à disposition des associations.

## VI. Blason de la commune des Rairies

---

L'assemblée observe les modifications apportées au blason qu'ont réalisé les élèves de l'école Les Hirondelles.

Le conseil municipal souhaite que le blason ainsi modifié fasse office de dépôt officiel auprès de la Préfecture.

## VII. Questions Diverses

---

### a) Chemin piétonnier entre la rue du Stade et la rue du Croc

Le conseil municipal n'accepte par la vente de ce chemin piétonnier mais dit qu'il sera installé un panneau indiquant l'interdiction du passage sauf pour les riverains.

Pour information, le prochain conseil est prévu le 09 mars 2015.

Sans autre question, la séance est levée à 21h30